

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – PLAN B

Dernière mise à jour : 17/02/2026

1) Identification du prestataire

PLAN B – Entreprise individuelle (micro-entrepreneur)

Représenté par : Gérald Reynier

Adresse : 41 Chemin de Champ Perret, 01600 Saint-Didier-de-Formans

SIRET : 840 691 596 00018 – TVA : TVA non applicable – art. 293 B du CGI

Téléphone : 0646657400 – Email : gerald.reynier@planbatiment.fr

Site : planbatiment.fr

2) Objet et champ d'application

Les présentes CGV encadrent les prestations de **dessin / conception, plans 2D/3D, pièces graphiques, montage de dossier d'urbanisme** (DP/PC), ainsi que le **dépôt sur les plateformes numériques des communes** et le **suivi administratif du dossier**.

Elles s'appliquent à tout client, **particulier (consommateur)** ou **professionnel**, sauf conditions particulières écrites.

3) Devis – Commande – Acceptation

La prestation démarre après :

- acceptation écrite du **devis** (signature, validation par email ou plateforme), et
- versement de l'**acompte** prévu au devis (sauf mention contraire).

Le devis accepté + les CGV forment le contrat.

4) Description des prestations

Selon le devis, la prestation peut inclure :

- analyse du projet et des contraintes (dont PLU/règlements fournis par le client),
- production des plans et pièces nécessaires (plan de situation, masse, coupes, façades, insertion, notice...),
- préparation/complétion des éléments CERFA **à faire signer** par le client,
- **dépôt dématérialisé** sur la plateforme de la commune (ou du service instructeur),
- **suivi du dossier** : échanges, compléments, ajustements raisonnables demandés pendant l'instruction.

Important

PLAN B n'assure **pas** de mission d'architecte, de maîtrise d'œuvre, de direction de travaux ou de contrôle technique. La décision finale d'autorisation relève de l'administration ; PLAN B ne peut garantir l'obtention d'un accord.

5) Dépôt dématérialisé – Mandat – Compte usager

Pour le dépôt en ligne, le client :

- reste le **pétitionnaire** du dossier,
- fournit les documents nécessaires et valide les versions finales,
- signe les documents requis (CERFA, attestations, mandat si nécessaire).

Si la plateforme impose l'usage d'un **compte usager**, le client peut :

- PLAN B ne demande jamais vos identifiants ; le dépôt se fait via invitation lorsque la plateforme le permet, ou via mandat de dépôt.
- soit créer un accès dédié / inviter PLAN B lorsque la plateforme le permet,
- soit signer un **mandat de dépôt** (recommandé) autorisant PLAN B à déposer au nom du client.

PLAN B agit comme **assistant/mandataire administratif** dans la limite du devis.

6) Prix

Les prix sont indiqués sur le devis, en euros (TVA non applicable – art. 293 B du CGI), hors demandes supplémentaires non prévues.

Toute prestation supplémentaire (modification majeure du projet, changement de programme, reprise complète des plans, pièces additionnelles exigées hors périmètre) fera l'objet d'un **devis complémentaire**.

7) Modalités de paiement

Sauf mention contraire au devis :

- **Acompte : 50%** à la commande,
- **Solde** à la livraison des pièces prêtées dépôt / au dépôt du dossier (selon le devis).

Moyens de paiement : virement bancaire, chèque, carte bancaire, espèces (dans la limite légale).

Retard de paiement (clients professionnels)

En cas de retard, des pénalités sont exigibles sans rappel, calculées sur la base du taux directeur de la BCE majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement (40 €) conformément au Code de commerce.

8) Délais et planning

Les délais de réalisation sont **indicatifs** et dépendent notamment :

- de la réception des pièces du client,
- de la complexité du projet,
- des échanges et validations nécessaires.

Les délais d'instruction en mairie dépendent de l'administration et sont **hors contrôle** de PLAN B.

9) Obligations du client

Le client s'engage à :

- fournir des informations exactes (surfaces, limites, réseaux, servitudes...),
- transmettre les documents utiles (PLU, règlement lotissement, plans existants, cadastre, photos...),
- valider les plans et pièces avant dépôt,
- informer sans délai de toute modification souhaitée.

Toute erreur/omission provenant d'informations inexactes ou incomplètes du client ne peut engager la responsabilité de PLAN B.

10) Rétractation (clients consommateurs)

Pour un contrat conclu à distance ou hors établissement, le client consommateur dispose en principe d'un **délai de 14 jours** pour se rétracter.

Démarrage avant la fin du délai

Si le client demande expressément le démarrage immédiat de la prestation pendant le délai de rétractation, il reconnaît qu'en cas de rétractation, une somme correspondant au travail déjà réalisé pourra être due, selon les règles applicables.

Prestation pleinement exécutée

Le droit de rétractation peut ne plus s'exercer lorsque la prestation est **pleinement exécutée** avant la fin du délai, avec accord exprès du client et reconnaissance de la perte du droit de rétractation.

Un **formulaire type** figure en annexe.

11) Propriété intellectuelle – Droits d'usage

Sauf clause contraire, les plans, visuels, rendus et documents produits restent la propriété intellectuelle de PLAN B.

Le client bénéficie d'un **droit d'usage** pour :

- déposer le dossier d'urbanisme,
- réaliser le projet correspondant.

Toute reproduction, diffusion, revente ou réutilisation pour un autre projet sans accord écrit est interdite.

12) Responsabilité – Limites

PLAN B est tenu à une obligation de moyens.

Ne peuvent être imputés à PLAN B :

- refus d'autorisation lié à un règlement, à une servitude, à un avis extérieur (ABF, réseaux...) ou à une évolution réglementaire,
- délais de l'administration,
- exigences nouvelles du service instructeur hors périmètre initial (sauf suivi prévu au devis),
- erreurs issues de données fournies par le client.

13) Données personnelles

Pour plus de détails : politique de confidentialité disponible sur planbatiment.fr.

14) Réclamations – Médiation de la consommation

En cas de difficulté, le client contacte d'abord PLAN B à gerald.reynier@planbatiment.fr avec les éléments du dossier.

Conformément au Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue d'une résolution amiable.

Médiateur désigné : CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris – Tél. 01 89 47 00 14 – Site : cm2c.net.

Informations sur les voies de recours dans l'Union européenne : <https://consumer-redress.ec.europa.eu/>

15) Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable en cas d'événement de force majeure empêchant l'exécution (catastrophe, panne générale, interruption administrative, etc.).

16) Droit applicable – Litiges

Les CGV sont soumises au **droit français**.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes selon la qualité du client (consommateur/professionnel).

ANNEXE 1 – Formulaire de rétractation (consommateurs)

À compléter et envoyer par email à gerald.reynier@planbatiment.fr :

À l'attention de PLAN B - 41 Chemin de Champ Perret, 01600 Saint-Didier-de-Formans

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante : [intitulé du devis]

Commandée le : [date]

Nom du client : [nom]

Adresse : [adresse]

Email : [email]

Date : [date]

Signature (si courrier) : [signature]